



CIRCULAIRE n° 12361/MFB/DGD du 24 JUIN 2025

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Généralisation de l'utilisation de la plateforme informatique pour le contrôle de la valeur et du classement tarifaire (ASYVAL Web)

Réf : - Circulaire N° 2322/MFB/DGD du 06 novembre 2024 ;
 - Circulaire N° 2298/MFB/DGD du 12 avril 2024 ;
 - Note de service N° 123/MBPE/DGD/DRC du 19 juin 2023.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que l'accès à la plateforme pour le contrôle de la valeur et du classement tarifaire (ASYVAL Web) est étendu à tous les Commissionnaires en Douanes Agréés à compter du 01 juillet 2025.

Par conséquent, ils sont invités à soumettre les dossiers de demande d'attestation de valeur et de classement tarifaire sur cette plateforme, conformément à ma circulaire n° 2298 /MFB/DGD du 12 avril 2024.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- OCOD
- GUCE-CI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

**P/LE DIRECTEUR GENERAL
 P.I/ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**



Général OUATTARA Issa